



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 23  
Jeudi 13 juin 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- La présente décision a été notifiée au requérant, par courrier recommandé, ainsi qu'au Tribunal, par courrier A+ (pour information).

Courtelary, le 28 mai 2019

La préfète: S. Niederhauser



## Berne

Eschert

### Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux

Commune: Eschert

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord)

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune d'Eschert

Cours d'eau: Ruisseau «Les Chaudières»

Localité: Eschert, lieu-dit «Les Vergers sous le Village», ruisseau «Les Chaudières»

Coordonnées: 2°59'864 / 1°23'5941

Projet: **Déplacement du ruisseau «Les Chaudières»**

Pour stabiliser un glissement de terrain dans le quartier «Les Vergers sous le Village», à Eschert, un remblayage du pied du talus a dû être effectué. Ce remblayage implique un déplacement d'environ 15 mètres au sud d'un tronçon du ruisseau «Les Chaudières» d'une longueur d'environ 60 mètres. Le ruisseau est ainsi recréé dans un état proche du naturel, en reproduisant le méandrage d'origine, avec des berges stabilisées et un lit diversifié comprenant des petits seuils et des surprofondeurs, et en rétablissant la végétation rivulaire.

Dérogations faisant l'objet de la requête: Autres dérogations selon l'article 48, alinéa 3 LAE

Atteintes à la végétation des rives selon l'article 18, alinéa 1bis et 1ter ainsi que les articles 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451)

Suppression de la végétation existant sur des rives (art. 22 LPN)

Atteinte aux plantes protégées selon l'article 20 LPN et les articles 19 et 20 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111)

Atteinte aux biotopes d'animaux protégés selon l'article 20 LPN et les articles 26 et 27 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111).

Délai de dépôt des plans et délai pour faire opposition: du 05.06.2019 au 05.07.2019

Lieu du dépôt des plans et adresse pour envoyer les oppositions: Administration communale d'Eschert

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être motivées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle le dépôt public a lieu durant le délai de dépôt des plans et d'opposition.

Bienne, le 29 mai 2019

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Valbirse

### Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux

Commune: Valbirse

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord)

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune de Valbirse

Cours d'eau: La Birse

Localité: Valbirse, Malleray, Rue du Collège

Coordonnées: 2°58'653/1°23'1827

- 2°58'745/1°23'1819

Projet: **Aménagement de la rive droite de la Birse dans le secteur de la rue du Collège**

La berge droite de la Birse, adjacente à la rue du Collège, est incluse dans le périmètre du plan d'aménagement des eaux de la Birse à Valbirse actuellement en cours de réalisation et qui n'y prévoit rien. Son aménagement comprend les éléments suivants:

- diversification du lit et des écoulements de la rivière, avec des variations de la pente et de la largeur, des petites chutes et des tourbillons vers l'amont

- diversification du pied de berge, avec un enrochement irrégulier, des caissons végétalisés et des zones de graviers fréquemment submergées et stabilisées par des épis bas

- amélioration de la végétation riveraine, avec des plantations buissonnantes et arbustives, ainsi que des héliophytes, dont les espèces sont indigènes.

Dérogations faisant l'objet de la requête: Autres dérogations selon l'article 48, alinéa 3 LAE

Atteintes à la végétation des rives selon l'article 18, alinéa 1bis et 1ter ainsi que les articles 21 et 22, alinéa 2 de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451)

Suppression de la végétation existant sur des rives (art. 22 LPN)

Atteinte aux plantes protégées selon l'article 20 LPN et les articles 19 et 20 de l'ordonnance cantonale



## Arrondissement

Préfecture du Jura bernois

### Décision du 28 mai 2019

Référence: Expu N° 1-2019

La préfète du Jura bernois

en la procédure liée entre

Patrick Geiser, Route de Bellelay 7, 2712 Le Fuet, repr. par l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier, p.a.: Saint-Immo, agence immobilière, Rue de la Gare 1, 2610 Saint-Imier, requérant,

et

Bugallo Costa Alvaro, actuellement de domicile inconnu, requis,

concernant l'expulsion du logement sis à la Route de la Chapelle 2, 2712 Le Fuet, commune de Saicourt, 1<sup>er</sup> étage,

décide:

- La présente procédure est déclarée liquidée et elle est rayée du rôle.
- Un émoulement forfaitaire de CHF 300.00 est mis à la charge du requis pour la présente procédure.
- La présente décision peut, dans un délai de trente jours à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours conformément aux art. 319 et suivants du code de procédure civile formé devant la Cour suprême du canton de Berne, Section civile, Hochschulstrasse 17, case postale 7475, 3001 Berne. Le délai ne peut pas être prolongé. La décision ou l'ordonnance attaquée doit être jointe au dossier, pour autant qu'elle soit en mains du recourant.

**Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h**

du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111)

Atteinte aux biotopes d'animaux protégés selon l'article 20 LPN et les articles 26 et 27 de l'ordonnance cantonale du 10 novembre 1993 sur la protection de la nature (OPN; RSB 426.111).

Délai de dépôt des plans et délai pour faire opposition: du 05.06.2019 au 05.07.2019

Lieu du dépôt des plans et adresse pour envoyer les oppositions: Administration communale de Valbirse

Les qualités requises pour former opposition sont régies par l'article 24, alinéa 2 LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être motivées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle le dépôt public a lieu **durant le délai de dépôt des plans et d'opposition.**

Bienne, le 29 mai 2019

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



## Belprahon

### Grand ramassage

Le prochain ramassage des déchets encombrants aura lieu le jeudi 27 juin 2019, de 18h à 19h30, place du village.

Belprahon, le 13 juin 2019

Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérant: Poste Immobilier M&S SA, rue du Grand-Pré 2A, 1001 Lausanne

Propriétaire: Christophe Savoy, chemin des Coûtes 17, 1468 Cheyres

Auteur du projet: José-Manuel Pazos, chef de projets, Poste Immobilier M&S SA, rue du Grand-Pré 2A, 1001 Lausanne

Emplacement: parcelle N° 1123, au lieu-dit «rue Centrale 15», 2738 Court

Projet: pose d'une enseigne lumineuse avec le logo «La Poste» et aménagements extérieurs

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 5 juin 2019

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

Requérant: Batifour Sàrl, par Lydienne Bernasconi, Pfleidstrasse 27, 2555 Brügg

Propriétaire: WALTECH SA, par Melchior Kiser, place de la Gare 5, 2502 Bienne

Auteur du projet: Architecture M. Buren Sàrl, Maud Buren, rue de l'Equerre 20, 2502 Bienne

Emplacement: parcelle N° 1587, au lieu-dit «Rue de Bel-Air 19», 2738 Court

Projet: construction de 3 maisons accolées avec garages

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Chauffage: pompe à chaleur (air-eau)

Zone d'affectation: H2a

Dérogation: article 27 du règlement communal de construction

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 5 juin 2019

Municipalité de Court, administration municipale

### Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 10 décembre 2018

Une opposition a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 10 décembre 2018. Cette opposition a été rejetée par le Conseil municipal.

En vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Court, le 13 juin 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 18 juin 2018

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 18 juin 2018 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Court, le 13 juin 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémînes

Assemblée communale de la commune mixte de Crémînes

### Mardi 25 juin 2019 à 20h 15 à la salle de gymnastique de Crémînes (salle 2)

ORDRE DU JOUR:

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la Commune mixte de Crémînes.
3. Prendre connaissance de l'ordonnance sur les taxes d'eau propre 2019.
4. Prendre connaissance du rapport relatif à la révision intermédiaire sans avis préalable 2018.
5. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2018.
6. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2019.
7. Discuter et approuver le règlement de transfert des tâches au service social.
8. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation.
9. Discuter et approuver le crédit d'engagement pour une dépense périodique (service social).
10. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF

42'000.- concernant la pose des contenants semi-enterrés (moloks).

11. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 70'000.- pour la desserte forestière des Vavres-Maljon.

12. Prendre connaissance du plan financier pour la période 2019 à 2023.

13. Divers: - présentation des prestations et taxes Celtor 2019

Dès le 22 mai 2019, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2018 du SSGV

- Comptes 2018 de la commune mixte de Crémînes

- Règlement de transfert des tâches au service social

- Modification du Règlement d'organisation

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémînes, le 22 mai 2019

Le Conseil communal

### Avis de construction

(Demande après-coup)

Requérant: Denis Affolter, Sur le Crêt 100, 2746 Crémînes

Propriétaire foncier: Marie Affolter, Sur le Crêt 100, 2746 Crémînes

Auteur du projet: Carel Energie Sàrl, La Ruai 14, 2735 Malleray

Emplacement: Parcelle N° 487, au lieu-dit: Sur le Crêt 100, commune de Crémînes

Projet: Remplacement du chauffage électrique actuel par un PAC air/eau, extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Dérogation: Art. 19 RAC

Zone: H

Dépôt public de la demande, avec plans **du 5 juin 2019 au 4 juillet 2019** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

2746 Crémînes, le 5 juin 2019

Secrétariat communal Crémînes

### Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement: 22 mai 2019

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu de prélèvement: Siky-Ranch, cuisine

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germe aérobies, mésophiles (par ml): 23

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: fontaine laiterie

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable  
 Germes aérobies, mésophiles (par ml): 1  
 Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: gare, robinet toilettes

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 16

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la distribution ou la qualité de l'eau au secrétariat communal (mardi de 13 h 30 à 18 h / jeudi de 7 h 30 à 12 h et 15 h à 17 h).

Crémines, le 132 juin 2019

Le Conseil communal



## Eschert

### Rapports d'analyse de l'eau potable

Date des prélèvements: 22.05.2019

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: par UV

Lieu du prélèvement: Fontaine « Sur l'Eau »

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 1

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: par UV

Lieu du prélèvement: Usine Leuenberger

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 7

Provenance de l'eau: Source spécifique à la bergerie

Traitement de l'eau: par UV

Lieu du prélèvement: Bergerie (lavabo wc)

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 12

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: par UV

Lieu du prélèvement: Restaurant Sous-la-Rive, cuisine

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 32

Résultats physiques et chimiques

Teneur en nitrate: 7.9 mg/l

Teneur en magnésium: 3.8 mg/l

Teneur en calcium: 65.0 mg/l

Tous les résultats d'analyses ci-dessus répondent aux dispositions légales.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 / 493 40 85).

Eschert, le 5 juin 2019

Conseil communal

### Rappel – Assemblée communale

Le conseil communal rappelle aux citoyens-ennes ayant le droit de vote en matière communale que la prochaine assemblée communale se tiendra ce **jeudi 13 juin 2019 à 20h** à la Maison communale à Eschert avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
  2. Discuter et approuver les comptes communaux 2018
  3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la mise à jour de la mensuration officielle d'Eschert, lot 2
  4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réfection de la place de sport (vers l'école)
  5. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réfection du collecteur endommagé sis sous la route communale menant au haut du village (entre les parcelles no 254 et 605)
  6. Discuter et approuver le Règlement de transfert des tâches au service social
  7. Discuter et approuver la modification de l'art. 1 du Règlement d'organisation de la Commune mixte d'Eschert
  8. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social
  9. Divers
- Eschert, le 13 juin 2019  
 Conseil communal

### Avis de construction

Requérant: Monsieur Luis Sota Maia, Les Vergers 7, 2743 Eschert

Auteur du projet: Monsieur Luis Sota Maia, Les Vergers 7, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 667, Les Vergers 7, 2743 Eschert

Projets:

1. Pose d'un abri sur la terrasse existante côté sud
2. Modification de la paroi du couvert à voitures côté est (permis initial -2/2011)
3. Pose d'une porte de garage
4. Coulage d'un radier béton sous la terrasse existante

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction:

1. Piliers, profilés aluminium, lames orientables et stores coulissants, anthracite
2. Panneaux composites, gris
3. Aluminium, gris

Pour le surplus – selon demande et plans déposés

Zone: Plan de quartier « Les Vergers sous le Village »

Protection des eaux: Zone de protection > B

Dépôt public de la demande: La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 15 juillet 2019 inclusivement** (pour la consultation du dossier durant la fermeture de l'administration communale, soit dans le cas particulier, du 12 au 15 juillet 2019, prière de prendre rendez-vous au 077/495 06 45). Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaires au bureau communal d'Eschert. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Les

éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 13 juin 2019

Conseil communal



### Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé les jeudis 13 et 27 juin 2019.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 5 juin 2019

Le Conseil municipal

### Fermeture de la rue de l'Eglise

En raison de la construction en cours à la rue de l'Eglise 9, la rue sera bloquée du 5 au 21 juin au plus tard.

Nous vous prions de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 5 juin 2019

Le Conseil municipal



### Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle, le lundi 24 juin 2019, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 362 du 27 mai 2019
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au programme de législation 2019-2022 (Règlement d'organisation, article 48 lettre a)
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2018
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2018
7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1<sup>er</sup> semestre 2019)
8. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA, du 25.03.2019, relative à l'ajout d'un arrêt de bus au magasin Landi (N° 1624 – IN 435 | Délai de réponse: 08.08.19)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI, du 25.03.2019, intitulée: « Ecole ménagère, où en est-on ? » (N° 1627 – IN 438)
10. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du groupe Interface, du 25.03.2019, relative à l'autorisation de vente de produits locaux avec un camion-épicerie en vieille ville de Moutier les vendredis matins (N° 1632 – QU 391)

11. Développement de la motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse (N° 1637 – MO 655)
12. Développement de la motion urgente du PSA, du 27.05.2019, intitulée: «Ville sans mégots» (N° 1638 – MO 656)
13. Développement de la motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable (N° 1642 – MO 660)
14. Développement de l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les contrôles périodiques des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.- (N° 1645 – IN 447)
15. Développement de l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les dégâts à la route de la Montagne de Moutier (N° 1646 – IN 448)
16. Développement de l'interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile de la rue des Golats – Rue de l'Avenir (N° 1647 – IN 449)
17. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
18. Communications
19. Questions orales
20. Divers

## Affaires en suspens

N° 1613 – MO 646 | Délai de réponse : 08.10.19  
Motion du PSA, du 25.03.2019, intitulée : «Moutier et le développement durable»

N° 1614 – MO 647 | Délai de réponse : 08.10.19  
Motion du PSA, du 25.03.2019, relative à la redistribution des invendus des commerces de Moutier

N° 1615 – MO 648 | Délai de réponse : 08.10.19  
Motion du Rauraque, du 25.03.2019, relative à l'installation de défibrillateurs externes automatisés en ville

N° 1616 – MO 649 | Délai de réponse : 08.10.19  
Motion du PCSI, du 25.03.2019, intitulée «récolteur de verre au centre-ville»

N° 1617 – MOI 650 | Délai de réponse : 08.10.19  
Motion interne du PCSI, du 25.03.2019, demandant que le registre des interventions parlementaires soit accessible en ligne

N° 1620 – MO 653 | Délai de réponse : 08.10.19  
Motion du PDC, du 25.03.2019, intitulée : «Halte à la vaisselle non recyclable lors d'événements organisés à Moutier

N° 1622 – PO 147 | Délai de réponse : 08.10.19  
Postulat du PDC, du 25.03.2019, demandant l'amélioration du ramassage des déchets en ville de Moutier

N° 1623 – IN 434 | Délai de réponse : 08.08.19  
Interpellation du Rauraque, du 25.03.2019, relative au bouclage des travaux de rénovation de la piscine municipale

N° 1634 – IN 444 | Délai de réponse : 03.10.19  
Interpellation du RPJ, du 21.05.2019, relative à la présence sur le territoire communal de points de vente indépendants

N° 1635 – PO 148 | Délai de réponse : 03.12.19  
Postulat du RPJ, du 21.05.2019, relatif aux parterres de fleurs en ville

N° 1636 – MO 654 | Délai de réponse : 03.12.19  
Motion de l'UDC, du 27.05.2019, sur la clairvoyance des coûts lors d'interventions politiques

N° 1637 – MO 655 | Délai de réponse : 24.12.19  
Motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse

N° 1638 – MO 656 | Délai de réponse : 24.12.19  
Motion du PSA, du 27.05.2019, intitulée «Ville sans

mégots». Lors de sa séance du 03.06.2019, le Bureau a refusé l'urgence.

N° 1639 – MO 657 | Délai de réponse : 03.12.19  
Motion du PDC, du 27.05.2019, intitulée : «Transports publics : le réseau des bus prévôtois est-il adapté à la demande ?»

N° 1640 – MO 658 | Délai de réponse : 03.09.19  
Motion urgente du PCSI, du 27.05.2019, demandant le parcage gratuit pour les résidents de la vieille ville lors de grandes manifestations

N° 1642 – MO 660 | Délai de réponse : 24.12.19  
Motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable.

N° 1643 – IN 445 | Délai de réponse : 03.10.19  
Interpellation du Rauraque, du 27.05.2019, relative à la mise au concours des nouvelles lignes Noctabus dans le canton du Jura

N° 1644 – IN 446 | Délai de réponse : 03.10.19  
Interpellation du PLR, du 27.05.2019, pour un jeu de plaques commémoratives interchangeables

N° 1645 – IN 447 | Délai de réponse : 24.09.19  
Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant le contrôle périodique des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.-

N° 1646 – IN 448 | Délai de réponse : 24.09.19  
Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les dégâts à la route de la Montagne de Moutier

N° 1647 – IN 449 | Délai de réponse : 24.09.19  
Interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile de la rue des Golats – Rue de l'Avenir

N° 1648 – IN 450 | Délai de réponse : 03.09.19  
Interpellation urgente du PLR, du 27.05.2019, concernant le dépassement du crédit de rénovation de la piscine.

## Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch). Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation du conseil de ville», puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentationdes-seances-du-conseil-deville>).
- Lors de sa séance du 3 juin 2019, le Bureau du Conseil de Ville a déclaré irrecevable l'intervention parlementaire N° 1641 – MO 659 de Moutier à Venir, intitulée : «Sécuriser la sortie des élèves de l'école enfantine de la gare».
- Par lettre du 5 juin 2019, le Conseil municipal sollicite une prolongation de délai jusqu'à la fin de l'année 2019 s'agissant des interventions parlementaires Nos 1623-IN 434 et 1648-IN 450. Cette demande sera traitée par le Bureau du Conseil de Ville lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Moutier, le 6 juin 2019

Au nom du Bureau du Conseil de Ville.

Le Président : L. Coste

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

## Avis important

### Rue du Viaduc – Suppression d'une chambre de vanne et remplacement de la conduite de distribution d'eau potable

Dans le cadre des travaux effectués à la rue du Midi, le Service des Eaux de la Municipalité de Moutier va procéder à la suppression d'une chambre de vanne à proximité des bâtiments N° 31 et 34 de la rue du

Viaduc ainsi qu'au remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable sur environ 30 mètres, en direction du bâtiment N° 27 de la rue du Viaduc.

**Ces travaux débiteront en principe dès le lundi 17 juin 2019 et dureront environ 3 semaines et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.**

Ils seront réalisés en deux étapes et l'accès aux propriétés ne sera pas toujours garanti aux véhicules. Selon l'évolution du chantier, ce tronçon sera fermé quelques jours à la circulation. En revanche, l'accès à la station d'essence sera assuré en tout temps.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs, de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services Industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, juin 2019

Services Industriels Moutier - Eaux



## Perrefitte

### Communications du Conseil municipal

#### Compost Celtor

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population dans le champ situé à l'ouest de la halle de gymnastique en face de la benne à verre (le secrétariat municipal est à votre disposition pour vous situer l'endroit en cas de besoin).

Perrefitte, le 13 juin 2019

Le Conseil municipal

#### Recherche

Le Conseil municipal se préoccupe tout particulièrement des aînés et souhaite engager un jeune retraité ou une personne disponible ayant le permis de conduire afin de passer une fois par semaine chez les personnes à mobilité réduite pour amener leur sac de déchets aux containers semi-enterrés en service dans la commune dès le 7 juin 2019.

#### Give box et jardin

Une «give box», littéralement «boîte à dons», est une grande boîte-cabine dans laquelle chacun peut déposer des choses dont il n'a plus l'usage et en prendre d'autres pour ses besoins personnels, sera installée dans la cour de l'école primaire cet été. Ce concept d'échange en plein air favorise le partage et permet de donner une seconde vie à des objets en tous genres. Une idée de «jardin» où tout le monde pourrait se servir est également à l'étude et pourrait constituer l'objet d'une action citoyenne pour sa réalisation pratique. De plus amples informations seront communiquées ultérieurement.

#### Embellissement du village

L'Exécutif souhaite également accentuer les efforts déjà entrepris depuis l'année passée pour embellir le village et investira encore dans diverses sortes de pots de fleurs et arbres fruitiers, dans l'installation de nouveaux bancs publics et d'autres décorations. Les alentours de l'école primaire et du bâtiment communal seront en outre totalement repensés.

#### Manifestations 2019 – à vos agendas

Le Conseil municipal invite à nouveau la population à participer à la soirée du 1<sup>er</sup> août qui fera la part belle au partage de moments conviviaux en musique. Un tous-ménages sera distribué à la mi-juillet.

Une journée de cinéma itinérant (Roadmovie) aura lieu le 5 novembre prochain. Cet événement permettra aux enfants du village de plonger dans le monde

de la création d'un film durant la journée et à toute la population de visionner un film suisse récent à la halle de gymnastique en soirée.

Perrefitte, le 13 juin 2019

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Incendie du 7 juin 2019 à Sornetan

Le Conseil communal est profondément touché par l'incendie survenu à Sornetan qui a privé les trois habitants de tous leurs biens. Il est en pensées avec eux.

Le Conseil communal tient à souligner l'efficacité d'intervention du corps de sapeurs-pompiers CSP Val d'Or qui a pu compter sur le soutien des sapeurs-pompiers de La Birse, CRISM, Tramelan et les pompiers professionnels de Bienne.

Un commandement parfaitement orchestré et un engagement sans faille ont permis d'éviter que d'autres bâtiments à proximité soient emportés par les flammes.

Un grand merci également à la population de Petit-Val et des environs qui, dans un élan de solidarité, a permis à la Commune de trouver très rapidement un logement provisoire pour les victimes, des habits et des biens de première nécessité.

Un compte a été ouvert en faveur des personnes sinistrées auprès de la BCBE à Moutier au nom de la Commune de Petit-Val, mention incendie Sornetan, IBAN: CH11 0079 0020 5858 1456 5.

Merci d'avance de votre soutien.

Souboz, le 10 juin 2019

Conseil communal



## Rebévelier

### Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 13 mai 2019 sur le réseau de Rebévelier, réseau de distribution, école, toilettes hommes, lavabo par Jean-Marc Tonna, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Rebévelier, le 03.06.2019

Le Conseil communal



## Roches

### Avis de construction

Requérant: Chèvre Simon, Milieu du Village 29, 2762 Roches

Auteur du projet: Chèvre Simon

Emplacement: parcelle N° 451 au lieu-dit Milieu du Village 29

Projet de construction: aménagement d'un couvert à voitures en prolongation du garage existant, prolongement d'un mur existant et aménagement du talus derrière le bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juillet 2019 inclusivement** au secrétariat communal. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 31 mai 2019

Secrétariat communal

### AIB-Contribution 2019

L'assurance immobilière du canton de Berne a octroyé, un montant de CHF 8'970.- (contribution à l'exploitation - sapeurs-pompiers) en faveur de la commune.

Roches, juin 2019

Conseil communal



## Saicourt

### Informations communales

#### Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séance à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le mercredi 12 juin 2019

#### Remplissage des piscines

Nous vous rappelons que les personnes qui souhaitent remplir leur piscine doivent s'annoncer au préalable à l'administration communale

#### Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué le 13 mai 2019, montrent que l'eau potable distribuée par la commune (villages de Saicourt et Le Fuet) est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Le Fuet, le 12 juin 2019

Conseil municipal



## Tavannes

### Concours floral

Sous l'égide de la commission de l'Environnement, la municipalité de Tavannes organise un concours floral d'été qui consistera à la décoration des bords de fenêtres et/ou de balcons.

Les personnes intéressées à participer à ce concours voudront bien communiquer leur inscription auprès du secrétariat municipal

- par courrier postal à l'adresse de la Grand-rue 1
- par téléphone au 032 482 60 43
- ou encore par message électronique [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)

et jusqu'au 5 juillet 2019.

Un jury spécialement constitué à cet effet désignera et récompensera les trois premiers lauréats de ce concours.

Tavannes, 6 juin 2019

Secrétariat municipal



## Valbirse

### AJR Action jeunesse régionale

L'association Action Jeunesse Régionale, dont le siège est à Tramelan et qui regroupe les villages de la vallée de Tavannes et de la Courtine, met au concours une place de

Stage pré-HES

Expérience professionnelle de qualité dans le secteur social au sens large

Tu as envie de continuer tes études dans une HES? Tu as besoin de faire un stage dans le domaine de l'animation socioculturelle?

L'Action Jeunesse Régionale peut t'offrir une telle place.

#### Description du poste:

- Accompagner des jeunes de 12-18 ans dans des projets les concernant.
- Participer à la vie de l'association selon les trois axes d'intervention: animation dans les locaux (accueil) / animation mobile (démarche participative) / animation en réseau (prévention, formation).

#### Profil recherché:

Avoir conclu avec succès une des formations suivantes:

- Maturité gymnasiale;
- Maturité professionnelle avec CFC autre que CFC d'ASE;
- Maturité spécialisée autre que travail social
- Certificat de culture générale domaine social (stage de maturité spécialisée)

Posséder le permis de conduire

Avoir la volonté d'effectuer la formation dans une haute école spécialisée

Taux d'occupation et durée: 90% (22 semaines au minimum)

Début du stage: Mi-août 2019 ou à convenir

Personne de contact:

Action Jeunesse Régionale (AJR)

Pierre-Alain Basso

Grand-Rue 54

2735 Malleray

Tél: 078 642 84 87

Délai de postulation: Vendredi 12 juillet 2019

Bévilard, le 7 juin 2019

Commune mixte de Valbirse

### Conseil général du 24 juin 2019

Les conseillers généraux de la Commune de Valbirse sont convoqués le lundi 24 juin 2019 à 19 h, à la salle communale de Malleray.

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver les comptes 2018
5. Approuver le rapport de gestion 2018 du Conseil communal
6. Approuver, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de fr. 1'430'000.- pour l'assainissement des collecteurs et conduites à la Route de Champoz
7. Abrogation des règlements
  - 1) du fonds municipal de chômage de Bévilard
  - 2) sur le parcage prolongé dans les zones bleues
8. Création d'une commission non-permanente « Bien vivre à Valbirse »
  - 1) Approuver le cahier des charges
  - 2) Nommer 1 membre du conseil général
  - 3) Nommer les 6 membres de la commission au minimum
9. Information sur le programme de législature 2019 - 2022 (selon l'art. 60, al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)

10. 1) Développement de l'interpellation 2019 / 01 - « nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix », PLR et sympathisants
- 2) Réponse du conseil communal à l'interpellation 2019 / 01 « nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix », PLR et sympathisants
11. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
12. Rapport de la Commission scolaire
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Bévilard, le 7 juin 2019  
Commune mixte de Valbirse

## Divers

Eglise catholique-chrétienne - Paroisse de Saint-Imier

### Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse

Conformément à la teneur de l'art. 64 du Règlement d'organisation (RO) du 1<sup>er</sup> décembre 2002 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05 juin 2019 est déposé publiquement auprès des administrateurs, durant 30 jours dès la présente publication dans les FOADM et FOADC.

Il peut être consulté, en prenant rendez-vous auparavant, auprès de MM. **Roger Brun** - 032 481.45.37 + 078 763.43.21, à Reconvilier; **Claude Morf** - 032 941.21.27, à Saint-Imier; **François Vauthier** - 079 612.09.69, à

Renan. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec l'une ou l'autre des personnes susmentionnées.

Pendant le dépôt public les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès de L'Eglise catholique-chrétienne, rue des Roses 6 - case postale 207, à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt il sera accepté par l'ADMINISTRATION eo lors de l'une de ses prochaines séances, soit le 23 juillet 2019, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

2610 Saint-Imier, le 6 juin 2019

L'ADMINISTRATION eo

Roger Brun / Claude Morf / François Vauthier



## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

#### Heures d'ouverture

Lu - ve 9h30 à 11h45 et 15h à 17h  
Jeudi 9h30 à 11h45 et 15h à 18h

#### Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

#### Site internet

www.tavannes.ch



### Sorvilier

Municipalité de Sorvilier  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

032 492 18 29  
adm.sorvilier@bluewin.ch  
www.sorvilier.ch



### Champoz

Commune mixte de Champoz  
Brognna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88  
Heures d'ouverture:  
Lundi soir de 18h30 à 19h30  
www.champoz.ch  
admin.champoz@bluewin.ch

# informations pratiques



## Eschert

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Tél. : 032 493 40 85  
secretariat@eschert.ch  
www.eschert.ch

### Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11 h à 12 h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu - me** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h  
**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h  
**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

### Service social :

**Lu - ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h  
**Mercredi** 14 h à 16 h  
**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

### Services techniques - Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### Horaire d'hiver

Dès le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

**Mercredi** 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h  
**Samedi** 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

### Téléphones

Centrale 032 494 11 11  
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11  
Impôts 032 494 11 21  
Caisse municipale 032 494 11 25  
Contrôle des habitants 032 494 11 27  
Service social 032 494 11 34  
Agence AVS 032 494 11 39  
Service sécurité 032 494 11 29  
Bâtiments/Urbanisme/  
Travaux publics 032 494 13 33  
Electricité/Eau/  
Service de piquet 032 494 12 22

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

**i** **informations pratiques**



**Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Tél. : 032 497 71 10  
www.court.ch  
contact@court.ch

Heures d'ouverture :  
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.  
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h 30 à 12h, le mardi après-midi de 15h 30 à 18h 30, le me et je après-midi de 15h 30 à 17h.



**Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55  
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30  
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet : www.grandval.ch



**Valbirse**

Commune de Valbirse  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévilard

032 491 61 61  
info@valbirse.ch  
www.valbirse.ch

**Lun-Mar:** 10h - 12h et 14h - 17h  
**Mercredi:** 10h - 12h  
après-midi fermé  
**Jeudi:** 10h - 12h et 14h - 18h  
**Vendredi:** 10h - 12h et 14h - 16h

**Calendrier des parutions 2019**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	34	30	21.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi
24	23	13.06.2019	JEUDI	35	31	28.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi
25	24	19.06.2019	mercredi	36	32	04.09.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi
26	25	26.06.2019	mercredi	37	33	11.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
27	26	03.07.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
29	28	17.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
30		24.07.2019	SUPPRIME	41	37	09.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
31		31.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi				
32		07.08.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi				
33	29	14.08.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi				